

Image not found or type unknown



## Reprise d'ancienneté et congés payés

Par **Lilas7447**, le **12/05/2019** à **14:59**

Bonjour,

Suite à une période de travail en tant qu'intérimaire, j'ai été embauché en CDI au sein de mon entreprise actuelle.

Une reprise d'ancienneté de 3 mois a été accordée.

Par conséquent, j'aimerais savoir si cette reprise d'ancienneté est à prendre en compte dans le calcul de mes congés payés.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement